

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 04/04/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>	
<b>TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) : FIXATION DES TAUX ET DU ZONAGE AU TITRE DE L'ANNEE 2025</b>	
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 04/04/2025	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

**Etaient présents : 118**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LEBOU Michel, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

**Absent(s) représenté(s) : 17**

BERMANN Clara a donné pouvoir à COGNET Raphaël  
CHARNALLET Hervé a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne  
DEBUISSER Michèle a donné pouvoir à CONTE Karine  
DUBERNARD Marie-Christine a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse  
EL BELLAJ Jamila a donné pouvoir à DIOP Ibrahima  
GARAY François a donné pouvoir à DANFAKHA Papa-Waly  
GAULARD Didier a donné pouvoir à TELLIER Martine  
HAFID Karima a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert  
HAMARD Patricia a donné pouvoir à BLONDEL Mireille  
JOREL Thierry a donné pouvoir à WOTIN Maël  
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne  
LITTIERE Mickaël a donné pouvoir à FONTAINE Franck  
MOISAN Bernard a donné pouvoir à BOUTON Rémy  
MONNIER Georges a donné pouvoir à NICOT Jean-Jacques  
PERRON Yann a donné pouvoir à MALAIS Anne-Marie  
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc  
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles

**Absent(s) non représenté(s) : 2**

EL ASRI Sabah, POURCHE Fabrice

**Absent(s) non excusé(s) : 4**

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick

**123 POUR :**

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, CHAMPAGNE Stéphane, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HEYBLOM Frédéric, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyline, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, OURS-PRISBIL Gérard, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

**1 CONTRE :**

ESCRIBANO-OBEJO Maria

**7 ABSTENTION :**

BORDG Michaël, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, NAUTH Cyril, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, VOYER Jean-Michel

**4 NE PREND PAS PART :**

CALLONNEC Gaël, CONTE Karine, DEBUISSER Michèle, MERY Philippe

# EXPOSÉ

Conformément au code général des impôts (CGI), les collectivités locales et les organismes compétents doivent transmettre aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives au vote des taux avant le 15 avril de chaque année, le 30 avril, en cas de renouvellement de l'assemblée délibérante.

Une délibération d'institution de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) par la Communauté urbaine a été adoptée par le Conseil communautaire en 2017 avec reprise à l'identique du régime antérieur, soit trente zones et trente taux.

Conformément à la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe du 7 août 2015, la Communauté urbaine est tenue d'harmoniser les taux de TEOM appliqués sur le territoire communautaire avant le 31 décembre 2027.

Ainsi, par délibération du 12 octobre 2023, le Conseil communautaire a procédé à cette harmonisation par la définition d'un zonage géographique en adéquation avec le niveau de service rendu aux usagers. Ce zonage dépend des délimitations territoriales communales.

Quatre zones ont été définies en fonction de quatre niveaux de services rendus, le niveau un étant commun à l'ensemble du territoire. Chaque commune a conservé la possibilité de choisir son niveau de service.

Les quatre taux retenus sont les suivants :

- Zone 1 : 6,52% ;
- Zone 2 : 7,46% ;
- Zone 3 : 7,52% ;
- Zone 4 : 7,95%.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de fixer pour l'année 2025, des taux et zones de TEOM identiques à ceux de l'année précédente, comme indiqué dans le tableau ci-après,
- d'ajouter que les crédits sont imputés au budget annexe déchets 2025, chapitre 731, article 73133, fonction 720 pour 58,2 M€.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2224-14 et L. 5215-20,

VU le code général des impôts et notamment les articles 1379-0 bis, 1520, 1639 A et 1639 A bis,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2017-09-28\_18 du 28 septembre 2017 instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur le territoire de la Communauté urbaine sans changement des taux, de modalités de calcul et de zonage,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2023-10-12\_18 du 12 octobre 2023 harmonisant les taux de TEOM et les niveaux de service de ramassage des ordures ménagères sur le territoire de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC\_2024-11-28\_25 portant approbation de la tenue du débat d'orientation budgétaire avec la présentation du rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2025,

VU l'information faite à la Commission Vie quotidienne le 01 avril 2025,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission Affaires générales le 01 avril 2025.

## APRES EN AVOIR DELIBERE,

**ARTICLE 1 : FIXE** pour l'année 2025, les taux et zones de TEOM identiques à ceux de l'année précédente, comme indiqué dans le tableau ci-après :

	Taux	Zone
Achères	7,95 %	zone 4
Andrézy	7,52 %	zone 3
Arnouville-lès-Mantes	7,52 %	zone 3
Aubergenville	7,95 %	zone 4
Auffreville-Brasseuil	6,52 %	zone 1
Aulnay-sur-Mauldre	7,52 %	zone 3
Boinville-en-Mantois	7,52 %	zone 3
Bouafle	7,52 %	zone 3
Breuil-Bois-Robert	7,52 %	zone 3
Brueil-en-Vexin	7,95 %	zone 4
Buchelay	7,52 %	zone 3
Carrières-sous-Poissy	7,95 %	zone 4
Chanteloup-les-Vignes	7,46 %	zone 2
Chapet	7,52 %	zone 3
Conflans-Sainte-Honorine	7,95 %	zone 4
Drocourt	7,52 %	zone 3
Ecquevilly	7,95 %	zone 4
Épône	7,95 %	zone 4
Évecquemont	7,95 %	zone 4
Favrieux	7,52 %	zone 3
Flacourt	7,52 %	zone 3
Flins-sur-Seine	7,52 %	zone 3
Follainville-Dennemont	6,52 %	zone 1
Fontenay-Mauvoisin	7,52 %	zone 3
Fontenay-Saint-Père	6,52 %	zone 1
Gaillon-sur-Montcient	7,46 %	zone 2
Gargenville	6,52 %	zone 1

Goussonville	7,95 %	zone 4
Guernes	7,46 %	zone 2
Guerville	7,52 %	zone 3
Guitrancourt	6,52 %	zone 1
Hardricourt	7,95 %	zone 4
Hargeville	7,95 %	zone 4
Issou	7,52 %	zone 3
Jambville	6,52 %	zone 1
Jouy-Mauvoisin	7,52 %	zone 3
Jumeauville	7,52 %	zone 3
Juziers	7,95 %	zone 4
La Falaise	7,95 %	zone 4
Lainville-en-Vexin	7,52 %	zone 3
Le Tertre-Saint-Denis	7,52 %	zone 3
Les Alluets-le-Roi	6,52 %	zone 1
Les Mureaux	7,46 %	zone 2
Limay	7,52 %	zone 3
Magnanville	7,52 %	zone 3
Mantes-la-Jolie	7,52 %	zone 3
Mantes-la-Ville	7,52 %	zone 3
Médan	7,52 %	zone 3
Méricourt	7,52 %	zone 3
Meulan-en-Yvelines	6,52 %	zone 1
Mézières-sur-Seine	7,95 %	zone 4
Mézy-sur-Seine	6,52 %	zone 1
Montalet-le-Bois	7,46 %	zone 2
Morainvilliers	7,52 %	zone 3
Mousseaux-sur-Seine	7,52 %	zone 3
Nézel	7,52 %	zone 3
Oinville-sur-Montcient	7,95 %	zone 4
Orgeval	7,95 %	zone 4
Perdreauville	7,52 %	zone 3
Poissy	7,95 %	zone 4
Porcheville	7,52 %	zone 3
Rolleboise	7,52 %	zone 3
Rosny-sur-Seine	7,52 %	zone 3
Sailly	7,52 %	zone 3
Saint-Martin-la-Garenne	7,46 %	zone 2
Soindres	7,52 %	zone 3
Tessancourt-sur-Aubette	7,46 %	zone 2
Triel-sur-Seine	7,95 %	zone 4
Vaux-sur-Seine	7,46 %	zone 2
Verneuil-sur-Seine	7,95 %	zone 4
Vernouillet	7,95 %	zone 4
Vert	7,52 %	zone 3
Villennes-sur-Seine	7,46 %	zone 2

**ARTICLE 2 : AJOUTE** que les crédits sont imputés au budget annexe déchets 2025, chapitre 731, article 73133, fonction 720 pour 58,2 M€ (cinquante-huit millions deux cent mille euros).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : **15 AVR. 2025**  
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : **15 AVR. 2025**  
Exécutoire le : **15 AVR. 2025**  
*(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification  
Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles  
*(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).*

**POUR EXTRAIT CONFORME,**  
Aubergenville, le 10 avril 2025

Le Président



Cécile ZAMMONE POPESCU